

L'An deux mille quinze, le vingt-six mai, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis dans foyer socio-culturel de Beaumont-les-Autels, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS : 22

François HUWART, Président, **Guy CHAMPION**, 1^{er} Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2^{ème} vice-présidente, **Michel THIBAUT**, 3^{ème} Vice-président, **Dominique FRANCHET**, 4^{ème} Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5^{ème} Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Pascal LE TEXIER**, **Claude EPINETTE**, **Philippe BELLAY**, **Marc LHUILLERY**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Annie SEVIN**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Jean-Claude DORDOIGNE**, **Alain JOSSE**, **Pierre FERRE**, **Marc LHUILLERY**, **Bertrand de MONICAULT** délégués titulaires.

REPRESENTES : 2

Gilbert **DALIBARD** par **Claude ROBLES** de LA CERA, **Jean HAREAU** par **Anita CERCEAU**, délégués suppléants

POUVOIRS : 8

Patrice LERIGET a donné pouvoir à **M. le TEXIER**, **Catherine CATESSON** à **François HUWART**, **Didier BOUHET** à **Jean-Claude DORDOIGNE**, **Bernard MONGUILLON** à **Annie SEVIN**, **Gaëlle COULON** à **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Harold HUWART** à **Philippe RETOUT**, **Jean-Pierre BOUDROT** à **Guy CHAMPION**, **Patrick GOUHIER** à **Marc LHUILLERY**

ABSENT EXCUSE : 1

Marie POIRIER

ABSENTS : 8

Pierre BOUDET, **Sylvie CHERON**, **Yanick FRAPSAUCE**, **Sophie KULCZEWSKI**, **Catherine MAUGER**, **Cyrille NACHBAUR**, **Jérémie CRABBE**, **Marielle JACQUET**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel THIBAUT

Les invités suivants étaient excusés : **Eric MARTINEAU**, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais, **Madame le Sous-préfet** de Nogent-le-Rotrou.

❖ **Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire**

Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 avril 2015 accessible sur le site internet de la CDC www.cc-perche.fr, page Conseils communautaires.

❖ **Organisation et fonctionnement de la Communauté des Communes**

1/ Ouverture d'une ligne de trésorerie pour la fin des travaux de l'accueil de loisirs

Afin de faire face à des difficultés de trésorerie pour la fin des travaux de l'accueil de loisirs et dans l'attente du versement des subventions (plus de 800 000 € attendu après le solde du chantier), il est proposé au Conseil Communautaire de donner délégation au Président sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2015.

 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner délégation au Président pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2015.**

2/ Dématérialisation des invitations

Conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire, il est proposé aux Conseillers qui le souhaitent un envoi dématérialisé des invitations au Conseil Communautaire. Pour cela, les conseillers sont invités à compléter le document joint, en précisant l'adresse électronique nominative de leur choix.

Le délai d'envoi reste inchangé (5 jours avant la réunion).

1/ Création d'emplois saisonniers pour les accueils de loisirs (été 2015)

Pour assurer l'accueil de loisirs durant les vacances d'été (ouverture en juillet et août pour les 3/5 ans et les 6/12 ans à Nogent le Rotrou, ouverture en juillet et deux semaines en août pour les 3/15 ans à Authon du Perche), il est nécessaire de créer des emplois saisonniers d'Adjoints d'Animation.

Les postes créés sont des emplois saisonniers autorisés par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permettant aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Les postes à créer se répartissent comme suit :

✓ 2 emplois saisonniers d'Adjoint Territorial d'animation de 2nde classe correspondant à un forfait de rémunération de directeur BAFD aux caractéristiques suivantes :

- durée hebdomadaire de service : 35 heures.
- rémunération selon forfait voté par le Conseil Communautaire le 15/05/2012
- fonction : Directeur au sein des Structures Communautaires « Accueil de Loisirs »
- formation requise : BAFD diplômé ou stagiaire ou BPJEPS diplômé ou équivalent

✓ 4 emplois saisonniers d'Adjoint Territorial d'animation de 2nde classe correspondant à un forfait de rémunération de directeur stagiaire BAFD aux caractéristiques suivantes :

- durée hebdomadaire de service : 35 heures.
- rémunération selon forfait voté par le Conseil Communautaire le 15/05/2012
- fonction : Directeur adjoint au sein des structures communautaires « Accueil de Loisirs »
- formation requise : BAFA diplômé ou BAFD stagiaire ou BAFD ou équivalent

✓ 26 emplois saisonniers d'Adjoint Territorial d'animation de 2nde classe correspondant à un forfait de rémunération d'animateur BAFA aux caractéristiques suivantes :

- durée hebdomadaire de service : 35 heures.
- rémunération selon forfait voté par le Conseil Communautaire le 15/05/2012
- fonction : Animateur au sein des structures communautaires « Accueil de Loisirs »
- formation requise : BAFA diplômé ou équivalent BAFA

✓ 15 emplois saisonniers d'Adjoint Territorial d'animation de 2nde classe correspondant à un forfait de rémunération d'animateur stagiaire BAFA aux caractéristiques suivantes :

- durée hebdomadaire de service : 35 heures.
- rémunération selon forfait voté par le Conseil Communautaire le 15/05/2012
- fonction : Animateur au sein des structures communautaires « Accueil de Loisirs »
- formation requise : BAFA stagiaire

✓ 2 emplois saisonniers d'Adjoint Territorial d'animation de 2nde classe correspondant à un forfait de rémunération de non diplômé aux caractéristiques suivantes :

- durée hebdomadaire de service : 35 heures.
- fonction : animateur au sein des structures communautaires « Accueil de Loisirs »
- rémunération selon forfait voté par le Conseil Communautaire le 15/05/2012
- formation requise : aucune


Débat du Conseil Communautaire :

M. Buard demande quelle est la procédure de recrutement et si les communes sont informées.

Mme Pichard précise que le recrutement est réalisé entre février et Pâques. Un mailing est envoyé à toutes les communes de la Communauté de Communes pour diffuser les offres.

Mme Sevin demande quel est le nombre d'enfants inscrits.

M. Lhuillery précise que le nombre d'enfants inscrits est globalement stable. Concernant le recrutement des animateurs, il rappelle que la procédure est formalisée et pilotée par Thierry Bouthier. Priorité est donnée aux ressortissants de la CdC.

 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer les emplois saisonniers tels que définis ci-dessus. Il autorise le Président à signer l'ensemble des contrats correspondants**

2/ Subvention à l'association Les Lutins du Parc

L'association Les Lutins du Parc (Argenvilliers, Beaumont les Autels, Miermaigne, Luigny) sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes afin de permettre l'organisation d'un accueil de loisirs durant les vacances (Hiver, Printemps, Juillet et Automne).

L'association bénéficie d'un soutien de la Communauté de Communes depuis plusieurs années (5600€ ont été attribués en 2014). En outre, l'association bénéficie gracieusement des cars de la Communauté de communes ce qui représente une aide supplémentaire d'environ 500 € par an.

Il est proposé de reconduire en 2015 la subvention de 5600€.

 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 5 600 € à l'association Les Lutins du Parc pour l'année 2015.**

3/ Projets petite enfance 2015 : ateliers chanson et CD

Le Relais assistante maternelle (RAM) de la Communauté de Communes a lancé en 2015 un projet de rencontres musicales, en partenariat avec les familles et les structures petites enfance du territoire : Luciole, Jardin des Comptines, Pomme Cannelle, Carroussel du Tertre, Atelier Nomade, Théâtre Buissonnier. Ce projet doit aboutir à la réalisation d'un CD qui sera vendu aux familles.

En outre, l'association Le Perche (en) Chanteurs organise, en amont du festival A Portée de Voix et en lien avec le RAM, une semaine dédiée à la Petite Enfance. Celle-ci comprendra des ateliers chanson et spectacles sur Authon du Perche, Nogent le Rotrou et Beaumont les Autels.

Débat du Conseil Communautaire :

M. Lhuillery demande quelles sont les autres subventions obtenues dans le cadre du festival.

M. Champion précise que le festival bénéficie d'aides régionales dans le cadre du PACTE (animé par le Parc Naturel Régional), d'aides du Conseil Départemental et d'un appui de la Commune de Nogent le Rotrou.

 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Le Perche (en) Chanteurs pour organiser cet évènement.**

❖ Développement économique

1/ Perche Ambition

➤ **Bernard ESNAULT - Esnault Multitravaux (SARL) – entreprise multitravaux du bâtiment, à Nogent le Rotrou**

L'entreprise souhaite acquérir différents matériels afin de développer une nouvelle activité, mais aussi améliorer les conditions de travail :

- Matériel de nettoyage et de décapage par sablage de précision
- Ponceuse et aspirateur à poussières
- Mortaiseuse et lime électrique.


Elle sollicite une aide au titre de Perche Ambition de 3 000 € (35%) pour les travaux éligibles (9 893.44 €) :

➤ **Virginie AKOUESSAN – EIRL Les Jardins St Pol – fleuriste à Nogent-le-Rotrou**

Dans le cadre de la reprise du commerce de fleurs situé place St Pol, à Nogent le Rotrou, Mme Akouessan envisage quelques investissements sur le bâtiment : peinture, agencement, achat d'une caisse, pose d'un store motorisé plus large afin de réduire l'ensoleillement dans le magasin et la perte de fleurs.

Elle sollicite une aide au titre de Perche Ambition de 1 015 € (35%) pour les travaux éligibles (2 899.99 €) :

Ces dossiers ont reçu un avis favorable du comité de pilotage du Pays Perche le 15 avril 2015.

 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes au titre de Perche Ambition :**

- **M. Bernard ESNAULT pour un montant de 2 000 € (20%). La bonification n'est pas accordée.**
- **Mme AKOUESSAN pour un montant de 1 015 € (20% + 15% au titre de la création d'emploi).**

2/ Compétence économique : état des lieux

La Communauté de Communes du Perche dispose d'une compétence obligatoire en matière de développement économique. Celle-ci est définie comme suit dans les statuts :

- Zones d'activité (ZA) d'intérêt communautaire : 2 ZA sur Authon du Perche, ZA de l'Aunay sur Nogent le Rotrou (partiellement) ;
- Participation au Parc d'Activité du Perche Eurélien (Luigny), conjointement avec les CdC du Perche Gouet et du Perche Thironnais ;
- Immobilier économique sur les ZA d'intérêt communautaire ;
- Maintien des derniers commerces ;
- Adhésion au Comité de Bassin d'Emploi ;
- Dispositif d'aides aux entreprises artisanales et commerciales (Perche Ambition).

Parallèlement au projet de changement de fiscalité (passage en fiscalité professionnelle unique), il est proposé de réfléchir à une extension de l'intérêt communautaire aux zones de l'Aunay et du Val d'Huisne, situées à Nogent le Rotrou.

Ces zones sont actuellement gérées par 2 syndicats : le SYNDIVAL pour la partie foncière et le SYVAL en ce qui concerne l'immobilier d'entreprise. Ces syndicats sont constitués des communes de l'ancien canton de Nogent le Rotrou (et du Conseil Général pour le Syndival).

L'extension de l'intérêt communautaire entraînera une dissolution de ces 2 syndicats au profit de la CdC.

L'étude de ce projet sera approfondie en commission économie-fiscalité.

Débat du Conseil Communautaire :

M. Huwart rappelle qu'il souhaite que le changement de fiscalité se fasse de façon concomitante avec le transfert de nouvelles compétences à la Communauté de Communes, et en particulier le scolaire et l'économie (extension de la compétence existente).

Ces transferts sont actuellement en cours d'examen et d'évaluation. Quels sont les engagements à prendre ? Quelles sont les perspectives ?

M. Champion précise que le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) doit s'accompagner d'un transfert de l'ensemble de l'activité économique vers la CdC, et pas uniquement les zones d'activités de l'Aunay et du Val d'Huisne. Le passage en FPU permettrait à la CdC de bénéficier d'une DGF bonifiée, à hauteur d'environ 300 000 €. Parallèlement, la CdC continuera de prélever les taxes additionnelles qu'elle prélève actuellement.

M. Huwart : quelle champ communautaire doit regrouper la compétence économique ?

La Commune de Nogent le Rotrou transfère aujourd'hui environ 1 million d'euros aux 2 syndicats.

Il faut rédiger la compétence de manière à inclure les activités de ces 2 syndicats sans fermer la possibilité d'intervenir sur d'autres projets qui pourraient émerger sur d'autres terrains ou d'autres communes.

M. Champion précise que les règles actuelles sont strictes sur les zones d'activité au niveau départemental et régional. Des zones comme celle de Coudray au Perche n'ont pas pu bénéficier d'aides sur la 2nde tranche de travaux.

M. Huwart rappelle également que la zone de l'Aunay n'a bénéficié que de 90 000 € d'aides pour 1.5 millions d'euros de travaux. La zone du Val d'Huisne, aménagée quelques années plus tôt, avait bénéficié de beaucoup plus d'aides (environ 60% de l'aménagement).

M. Lhuillery constate que l'adoption à la FPU ne sera pas évidente dans toutes les communes. Le taux de fiscalité économique est faible sur Coudray car s'installer à la campagne présente des inconvénients. Le passage en FPU entraînera une augmentation des taux d'imposition sur la commune.

M. Huwart consent mais précise que la CdC du Perche est la seule du département à ne pas être passée en FPU. Une présentation détaillée sera faite lors du prochain conseil communautaire.

M. Lhuillery pose la question de l'avenir de la ZA de Luigny face à celle d'Illiers Combray.

M. Huwart précise que le développement de la zone de Luigny se poursuit mais accueille des entreprises qui consomment de l'espace et créent peu d'emplois.

M. Rulhmann estime qu'Illiers aura une attractivité indéniable car plus proche de Chartres.

M. Huwart : l'avenir d'un territoire se joue-t-il uniquement sur ces facteurs ? La qualité de vie est un critère important. Le Perche a cette chance-là.

❖ FPIC

1/ Proposition de répartition 2015

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de péréquation horizontal pour le bloc communal.

Selon les dispositions des articles L. 2336-3 et L.2336-5 du Code Général des Collectivités territoriales, l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Perche peut opter pour une répartition alternative à celle du droit commun.

Une répartition entre la Communauté de Communes et les communes est recherchée pour 2015.

 **Le Conseil Communautaire adopte la répartition suivante pour 2015 (cf. tableau joint en annexe) :**

- **L'écart entre les soldes communaux de droit commun 2013 et 2015 est versé aux communes concernées, après déduction de la cotisation au SIAP.**
- **Le reste est versé à la Communauté de Communes.**

La répartition sera revue l'année prochaine. Les modalités devront être précisées.

❖ Schéma de mutualisation

La Communauté de Communes a pour obligation d'élaborer un schéma de mutualisation pour le 31 décembre 2015. Celui-ci est transmis pour avis aux communes, avant adoption par le Conseil Communautaire.

Ce schéma fera un état des mutualisations existantes et proposera des actions nouvelles en la matière, à mettre en place sur la durée du mandat (cf. document de présentation).

Il est proposé de travailler sur les mutualisations suivantes :

- Mutualisations à envisager en lien avec le projet de transfert de la compétence scolaire (mises à disposition de personnels) ;
- Achats groupés, en priorisant ceux-en lien avec les compétences prises (scolaire notamment...) ;
- Amplifier les mutualisations sur la formation des agents (ex : SST, recyclages obligatoires, procédures et exercices d'évacuation, élévation en hauteur, habilitation électrique n°1, CACES...) ;
- Communication : mutualisation envisagée entre la CdC et la Mairie de Nogent ;
- A étudier : partage de matériel entre les communes.

Débat du Conseil Communautaire :

M. Lhuillery demande si une mutualisation ne doit pas être étudiée entre les communes pour le matériel de désherbage. Il s'interroge sur l'acquisition mutualisée d'un matériel de désherbage à l'eau chaude. Celui-ci est par ailleurs financé par l'Agence de l'Eau.

M. Franchet précise que la commune de Margon réfléchit à ce type d'acquisition. Le matériel est financé à 35% par l'Agence de l'Eau et 45% par le Conseil Départemental, mais a un coût élevé (25 000 € avec remorque + 7000€ d'étude), soit un reste à charge de 7000€ pour la commune. La Commune réfléchit à louer la machine dans un 1^{er} temps pour en mesurer l'efficacité.

M. Lhuillery : une mutualisation peut être avantageuse surtout si 4 à 5 passages par an sont suffisants.

M. Bellay demande si un groupe de travail est prévu sur le sujet.

Mme Pémartin : la réflexion sera intégrée à la commission voirie qui va se transformer en commission achat mutualisé.

❖ Questions diverses

Prochaines réunions :

Conseil Communautaire	Jeudi 02/07, à 18h30	Margon
Commission scolaire	Lundi 22 et mardi 30 juin, à 18h	Nogent le Rotrou, Centre socio-culturel
Commission santé	Lundi 29/06, à 18h	Nogent le Rotrou, Centre socio-culturel
Commission économie-fiscalité	Jeudi 9/07, à 18h	Nogent le Rotrou, Centre socio-culturel